Exemple de grille de critères et d'indicateurs Réalisé par Médias-Cité, avec l'appui d'Ariane Développement Local

es ité ile	Conditions / Axes de recoupement	ld.	Intitulé de l'indicateur	Evaluation
ilité so	ociale liée à l'inclusion opérée ¹			
	US1-C1 : Actions en direction des personnes et des publics constitués			
	Eloignement des publics	1	Les publics touchés sont éloignés des usages pour des raisons sociales	
	·	2	Les publics touchés sont éloignés des usages pour des raisons territoriales	
		3	Les publics touchés sont éloignés des usages pour des raisons économiques	
		4	Les publics touchés sont éloignés des usages pour des raisons d'horaires d'accès aux services d'accompagnement ² .	
		5	Les publics touchés sont éloignés des usages autres que marchands	
	Réponse à la « demande sociale »	6	L'action répond à une demande sociale relevant du tiers-secteur ³	
		7	L'action répond à un besoin identifié des publics mais non formulés par eux-mêmes.	
	Réponse à des usages « non-envisagés »	8	L'action s'adresse à des publics sur une typologie d'usage non envisagés et représentant une plus-value opérationnelle pour les publics.	
	US1-C2 : Actions en direction des structures⁴ ayant pour objet la démocratisation des usages			
	Utilité d'appropriation par les acteurs	9	La structure destinatrice de l'action est concernée par l'e-inclusion mais est éloignée de l'appropriation des enjeux que	
		40	cette notion recouvre et/ou implique.	
		10	La notion de l'e-inclusion est appropriée par l'acteur	
		11	Permanence de la prise en compte de l'e-inclusion dans le projet général de structure et dans les activités.	
		12 13	Inclusion dans un réseau d'acteurs du territoire (agissant dans le champ de la e-inclusion). Inclusion dans un réseau d'acteurs global (agissant dans le champ de la e-inclusion).	
	Utilité de mise en autonomie	14	Autonomie dans la conduite de projet (l'opération est reconduite / la démarche est reconduite)	
	Ounte de mise en autonomie	15	Autonomie dans la mise en œuvre de projet Autonomie dans la mise en œuvre de projet	
	US1-C3: Actions en direction des structures ayant pour objet l'organisation et l'optimisation dans la mise en œuvre de leur projet	-		
	Utilité structurante	16	Les processus⁵ liés au fonctionnement de la structure sont optimisés.	
		17	L'action permet de faciliter l'émergence de filières métiers	
lité so	ociale liée au renforcement du lien social			
	US2-C1 : Actions en direction des personnes et des publics constitués			
	Utilité liée au fonctionnement social	18	Mise en œuvre et ancrage d'usages facilitant l'exercice citoyen	
		19	L'expression des citoyens a été facilitée	
		20	Mise en œuvre et ancrage des usages contribuant à l'épanouissement de la personne dans un cadre collectif.	
		21	L'usage des outils a permis de contourner et de franchir des obstacles au fonctionnement social.	
		22	Des groupes de personnes se sont créés et/ou structurés à l'issue de l'action.	
	Utilité liée au développement du lien social par le renforcement des cultures partagées	23	L'action a permis de renforcer le développement d'une pratique artistique et culturelle	
	a contract of the part of the	24	L'action a permis d'appuyer le développement du patrimoine culturel commun (et notamment la « culture numérique et multimédia »)	
		25	Par le biais des pratiques artistiques et culturelles, l'action a permis de renforcer la cohésion sociale et le partage.	
	La personne dans son environnement sociétal	26	Les savoir-faire développés et les situations mises en jeu, facilitent la réinscription de la personne dans un fonctionnement	
		27	collectif	
		27 28	Les savoir-faire développés contribuent à rassurer la personne Les savoir-faire développés contribuent au retour à l'emploi	
		29	L'action a permis à la création de clés de lecture plus globale (société de l'information, éducation aux médias, écrit public,	

1 Cette notion s'appuie sur les travaux sur la Charte pour l'Inclusion Numérique (l'inclusion numérique en opposition à l'exclusion numérique), qui fait actuellement l'objet d'un cadre d'intervention au niveau européen et français (http://charte.velay.greta.fr)

² Par exemple sur 300 espaces multimédias développant des actions de démocratisation des usages du multimédia, seuls une trentaine sont accessibles après 19h. Ór c'est à ces seuls horaires que les salariés peuvent y accéder avec plus de facilités. Cette question vaut également pour les services publics et les équipements d'intérêt général (lieux culturels, médiathèques, etc.).

On entend par tiers-secteur, le champ d'interret général et/ou de l'utilité sociale mais que les services publics ne couvrent pas et dans lequel le secteur marchand ne s'engage pas, car non rentable économiquement.

On entend par « structure », les acteurs actifs dans le champ de l'intérêt général et plus précisément de l'éduction, éduction populaire, artistique, culturel et social.

⁵ Nous nous intéressions ici aux processus liés à l'utilité sociale : meilleure action en direction des publics, démultiplication de l'impact, meilleur fonctionnement de la démocratie interne de la structure, rationalisation dans l'utilisation des moyens, construction d'indépendance et d'autonomie (mutualisation, déploiement du logiciel libre, etc.).

Cahier de l'Avise N°5.

Evaluer l'utilité sociale de son activité. Octobre 2007.

Evaluer l'utilite	sociale de son activité. Octobre 2007.			
	US2-C2 : Actions en direction des structures et des			
	collectifs			
		30	L'action a mis en jeu des coopérations	
		31	L'action fait apparaître des modes opérationnels durables (coopérations / mutualisation)	
		32	L'action replace au cœur des projets les notions d'utilité sociale, d'éducation populaire, d'entraide, de solidarités et de	
			cohésion sociale.	
US3: Utilité soc	ciale liée à l'économie			
	US3-C1 : Actions en direction des publics non-			
	solvables			
		33	Les modes d'intervention rendent possibles les actions en direction de publics non-solvables mais concernés.	
		34	Les processus mis en œuvre permettent de construire des protocoles d'échanges autres que les flux financiers (échanges	
			de services par exemple).	
		35	Les actions mettent en œuvre des modes d'implications valorisant et non stigmatisant des destinataires de l'action	
	US3-C2 : Actions en direction du tiers-secteur			
	Secteur destinataire	36	Les structures ou collectifs destinataires de l'action relèvent de l'intérêt général et/ou de l'utilité sociale.	
		37	Les structures ou collectifs destinataires de l'action relèvent de l'intérêt général et/ou de l'utilité sociale.	
		38	Leur modèle économique rend nécessaire l'intervention d'une plateforme de mutualisation pour la mise en œuvre de	
			l'action et/ou du projet général.	
	US3-C3: Logiques de mutualisation de moyens et des			
	compétences	00		
	Richesses créées	39	Les moyens mutualisés représentent une valeur plus grande que la somme des moyens pris séparément (création de	
		40	richesse)	
		40	Les moyens mutualisés font apparaître des coûts évités.	
		41	Ces coûts évités sont la condition de mise en œuvre des projets ⁶ .	
	Drocessus de mutualisation	42	Ces coûts évités sont réinvestis collectivement pour de nouveaux projets	
	Processus de mutualisation	43	Les savoir-faire mutualisés sont partagés ou centralisés Les ressources humaines sont mutualisées ou centralisées	
		45	Les ressources matérielles sont mutualisées ou centralisées Les ressources matérielles sont mutualisées ou centralisées	
		46	Le processus de mutualisation est une condition ou un objectif partagé.	
		140	Le processus de mutualisation est une condition ou un objectif partage.	
IIC4 - Intorooms	exions et interactions des services et des personnes			
034 . Interconn	US4-C1 : Implication dans les fonctionnements			
	collectifs			
	Implication des destinataires	47	Nature des initiatives	
	implication des desanatailes	48	Nombres d'initiatives	
		49	Le destinataire de l'action devient adhérent actif.	
		50	Les structures deviennent contributives aux réseaux	
	Fonctionnement du projet associatif	51	Nombre d'adhérents	
	Tonouoment du projet associati	52	Typologie des adhérents	
		53	Appropriation du projet associatif par les adhérents (fonctionnement en relais)	
		54	Appropriation du projet associatif par les permanents (l'utilité sociale est intégrée aux processus des projets mis en	
] .	œuvre).	
		55	L'équipe de permanent est associée aux exigences de mise en œuvre du projet associatif.	
		56	Mise en œuvre de recueil d'expérience, de stratégies de mémoires et de diffusion de l'expérience	
	Interactions mises en oeuvre	57	Le tout est plus grand que la somme des parties	
		58	Faisabilité de l'action avec les conditions prises individuellement	
		59	Interactions créées	
		60	Plus-value de ces interactions.	
	Interconnexion des réseaux	61	Les actions mises en œuvre nécessitent une interconnexion des réseaux d'acteurs	
		62	Les actions mises en œuvre suscitent des interconnexions des réseaux d'acteurs	
		63	La diffusion des actions et la participation aux réseaux contribuent à la reconnaissance du territoire.	
	Permanence de la plate-forme de mutualisation	64	La permanence de la veille (sur les technologies, sur les usages, sur les réseaux) rend possible ou facilite l'action	
	•	65	La permanence de la recherche et développement rend possible ou facilite l'action	
		66	La permanence de l'ingénierie éducative, culturelle, artistique et financière rend possible ou facilite l'action	
		67	La permanence de la capitalisation des savoir et des savoir-faire rend possible ou facilite l'action	
		68	La mise en situation simultanee des quatre composantes definies ci-dessus denere une blus-value subblementaire.	
	Implication des partenaires	68 69	La mise en situation simultanée des quatre composantes définies ci-dessus génère une plus-value supplémentaire. Essaimage des thématiques au sein des acteurs liés politiques publiques (service de l'Etat, Collectivités).	
	Implication des partenaires	68 69 70	Essaimage des thématiques au sein des acteurs liés politiques publiques (service de l'Etat, Collectivités).	
	Implication des partenaires	69		

 $^{^{\}rm 6}$ On doit alors envisager le risque de paupérisation du secteur au final.